RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Occitanie

CRSA occitanie
CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE

Rejoignez le Parlement de la santé de la région Occitanie.

Devenez membre de la ***Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie*** *Occitanie.*



Depuis 2009, les CRSA contribuent, par leurs avis, à la définition et à la mise en œuvre des politiques régionales de santé. Leur composition très large ainsi que leurs missions couvrant aussi bien la santé publique, l'offre de soins que le médico-social, en font une instance de démocratie sanitaire incontournable dans la région.
Ainsi la CRSA peut formuler des propositions, émettre des avis publics, organiser des débats publics.

BIENTÔT UN NOUVEAU MANDAT

Une opportunité pour défendre les usagers et faire entendre sa voix

La gestion de la crise liée au COVID 19 a montré la nécessité de renforcer la démocratie en santé.

Le décret n°2021-847 du 28 juin 2021 renforce le positionnement de la CRSA en lui conférant :

- un rôle élargi puisque la CRSA sera consultée à l'avenir sur la politique de réduction des inégalités en santé dans la région, les orientations de la politique d'investissement régionale, les orientations du fonds d'intervention régional (FIR), principal outil financier par lequel l'ARS accompagne des projets au niveau local ;

- des moyens d'action renforcés avec le principe d'une « enveloppe » identifiée en début d'année ;

- un rôle spécifique en période de crise sanitaire désormais inscrit dans le code de la Santé publique.

LE TÉMOIGNAGE DU PRÉSIDENT DE LA CRSA



Pr Laurent SCHMITT
Président de la CRSA d'Occitanie

Défendre la démocratie en santé grâce à la CRSA

La démocratie en santé fait partie des idées subversives. Certes, on en parle, on l'évoque souvent, on cherche à l'appliquer mais les institutions ou les cénacles capables de la développer ou de la mettre en œuvre restent rares. Quelle est la conférence capable de réunir des usagers, des offreurs de service santé (établissements de santé médico sociaux, URPS …), des collectivités territoriales, des partenaires sociaux, des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé, des unions professionnelles, des représentants syndicaux, autour du sujet de la santé ?
Il s'agit de la CRSA dont les missions sont nombreuses.

Cette mandature de la CRSA a connu trois épisodes phares :

La réunion des deux hémi-régions de l'Occitanie a représenté un temps essentiel. Midi Pyrénées et Languedoc Roussillon partagent une histoire et un patrimoine culturel commun. Pour autant ce n'était pas gagné car des différences existent. Les deux ex hémi-régions ont bien compris que les enjeux sanitaires étaient convergents ; des inégalités en santé sont largement partagées entre les 13 départements de l'Occitanie. En équilibrant les représentants, en alternant les lieux de réunion et en retenant des priorités communes pour toute l'Occitanie, une identité s'est forgée et une réelle dynamique a été restaurée.

Le Projet Régional de Santé (PRS) adopté en 2019 concrétise ces enjeux. Ce programme vise l'accessibilité du plus grand nombre à l'ensemble des ressources sanitaires et médico-sociales. Les priorités retenues concourent à assurer le meilleur soin et accompagnement à tous les citoyens d'Occitanie. Chemin faisant plusieurs sujets cruciaux apparaissent. Les Zonages qui mettent le doigt sur la facilitation d'installation selon la géographie pour des professionnels de santé. Les implantations des équipements matériels lourds, des plateaux d'investigation, des dispositifs sanitaires ou de prévention. Le PRS s'est attaché à des actions vis-à-vis des jeunes, des populations vieillissantes…, les membres de la CRSA représentent les citoyens de la région et sont amenés à donner des avis ou à exprimer les difficultés vécues sur les sujets de santé et d'accompagnement.

La pandémie COVID est survenue. La CRSA a cherché à mettre en lumière des questions simples, utiles et stratégiques : le dépistage pour tous, les mesures barrières au quotidien, les conséquences de l'isolement dans les EHPAD, l'encouragement à la vaccination. Différentes motions dont celles concernant les personnes les plus vulnérables, les plus précaires et à la rue ont été proposées. Des groupes de travail se sont mis en place pour aborder les conséquences du confinement chez de jeunes travailleurs, les étudiants, les personnes âgées… Un appel à la vaccination a été adressé à l'ensemble des soignants et à la population.

La démocratie en santé doit impliquer chaque citoyen. La CRSA constitue le parlement de santé régional. La place des usagers y est essentielle. La démocratie en santé dépasse d'éventuelles divergences entre les structures publiques, privées, de santé, médico-sociales, associatives, territoriales. Elle recueille des avis, formule des propositions et contribue à éclairer et mettre en acte la politique en santé en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie. Les liens avec l'ARS se doivent d'être constructifs et collaboratifs, notre ARS y veille particulièrement.
La CRSA a mis en place de nombreux groupes de travail. Elle diffuse régulièrement un bulletin d'information régional. Elle s'intéresse de très près aux enjeux de prévention. Un euro dépensé en prévention c'est plus de cent euros économisés dans le soin. La prévention touche notamment les habitudes de vie, les habitudes alimentaires, le dépistage précoce, le repérage des addictions. La prévention exprime le futur et l'avenir des enjeux de santé.
La CRSA mérite d'être mieux connue. Il faut encourager les candidatures et les aspirations de toutes celles et ceux qui souhaiteraient y participer. Faire de la CRSA une conférence active, un lieu de débat, une force de proposition.
Attentive à tous les problèmes en santé de l'Occitanie revient à veiller sur notre futur.

TÉMOIGNAGE DU PRÉSIDENT DE LA CSDU



Simon SITBON, Président de la Commission Spécialisée dans le domaine des Droits des Usagers du système de santé (CSDU).

A l'heure de la mise en place d'une nouvelle CRSA, il convient de préciser le rôle et les missions de la CSDU.
Attentive à la prise en compte du respect des droits des usagers et à la qualité des prises en charge et accompagnements, cette commission contribue par ses recommandations à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du PRS[1]. Elle est chargée d'élaborer le rapport annuel de la CRSA sur le respect des droits des usagers du système de santé en lien avec les trois autres commissions spécialisées.
Les actions de la commission sont très larges. A titre d'exemples peuvent être cité sa veille active sur le fonctionnement des commissions des usagers (CDU) des établissements de santé ainsi que le travail de promotion et de dynamisation des Conseils de la Vie Sociale (CVS) des EHPAD porté avec les conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA). Ce sera un des enjeux de la prochaine mandature. Dans le champ des personnes en situation de handicap, elle s'est engagée fortement pour promouvoir la Charte Romain Jacob et améliorer les accompagnements et l'accès aux soins.
En lien avec les CTS[1], elle éclaire, par ses avis, l'ARS dans l'octroi du « Label droits des usagers de la santé » qui récompense les démarches innovantes des acteurs de santé de la région en matière de droits des usagers.
L'usager est au cœur de l'implication de cette commission. Nous avons beaucoup progressé dans le partage de concepts communs afin de conduire des projets rassemblant professionnels de santé et représentants des usagers. Nous devons rendre notre système plus lisible, moins complexe pour les usagers et être attentifs à conserver une proximité avec eux.

1 Projet Régional de Santé
2 Conseils Territoriaux de Santé

TÉMOIGNAGE DU PRÉSIDENT DE LA CSMS



Philippe JOURDY, Président de La Commission Spécialisée pour les prises en charge et accompagnements Médico-Sociaux (CSMS).

La Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux a essentiellement un rôle de réflexions, d'échanges d'informations, d'alertes et d'avis tant lors de l'élaboration du PRS (co construction) que du PRIAC et les appels à projets (avis appréciatifs).
Elle représente le secteur médico-social dans ce qui unit les acteurs et dans leur différence.
Lors de la crise Covid, les alertes ont eu du mal à émerger tant l'approche sanitaire était prédominante mais la mise en œuvre des plateformes territoriales personnes âgées puis personnes en situation de handicap a permis sous la houlette de l'ARS qu'une « convergence des luttes » renforce le secteur personnes âgées notamment pour faire face à la pandémie.
Le sujet ressources humaines est régulièrement posé et des solutions recherchées.
Le rôle est important de cette commission qui s'appuie sur l'implication de ses membres et la collaboration active des services de l'ARS.

Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie

TÉMOIGNAGE DE LA PRÉSIDENTE DE LA CSP



Hélène GRANDJEAN, Présidente de la Commision Spécialisée de Prévention (CSP).

La promotion de la santé et la prévention constituent le premier axe de la Stratégie nationale de santé 2018 – 2022 et du Projet Régional de Santé (PRS) Occitanie 2022. Les actions dans ce domaine peuvent être un levier important de lutte contre les inégalités de santé et les instances de démocratie en santé ont un rôle essentiel à jouer, à la fois pour identifier les besoins et pour contribuer à la définition puis à l'évaluation des actions à mener.
Tous les âges de la vie et de très nombreux secteurs sont concernés mais la Commission Spécialisée de Prévention se doit tout particulièrement d'être intéressée par la santé des jeunes et par les liens santé-environnement. La prochaine mandature connaitra la fin du PRS 2022, avec sa nécessaire évaluation et la définition du projet suivant, ainsi que la mise en œuvre du Plan régional santé-environnement 4, en lien avec le Plan national santé environnement 2021-25.
La mobilisation de tous les acteurs est indispensable pour une efficacité au plus près des territoires.

TÉMOIGNAGE DU PRÉSIDENT DE LA CSOS



Olivier JONQUET, Président de la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins (CSOS).

La Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins (CSOS) de la région Occitanie est une commission spécialisée de la CRSA. Composée de 44 membres issus des différents collèges de la CRSA, elle est appelée à donner dans le cadre réglementaire des avis à la demande du Directeur Général de l'ARS. Ces avis concernent l'offre de soins dans notre région : autorisations d'implantation de structures de soins, d'établissements de santé, d'équipements matériels lourds (Scanners, IRM, PET-scan…), l'organisation et l'adéquation aux besoins de la population en termes d'aide médicale urgente, de permanence des soins, de transports sanitaires, la répartition des professionnels de santé etc... La CSOS contribue avec les autres commissions à la réflexion et à la rédaction du Projet Régional de Santé sur lequel elle donne un avis. Elle est force de proposition dans différents domaines comme les soins palliatifs, l'accès aux soins des personnes en situation de handicap, de précarité… La crise COVID a souligné l'importance des territoires dans la couverture sanitaire. Les liens vont être renforcés par la présence de l'ensemble des représentants des Conseils Territoriaux de Santé (CTS) pour agir au plus près des besoins avec entre autres les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) en lien avec les représentants des usagers. Enfin, la simplification annoncée des procédures d'autorisation et de leur renouvellement devrait permettre aux nouveaux membres de la CSOS de se concentrer beaucoup plus sur les problèmes spécifiques de santé de nos concitoyens, la prévention, les relations avec le secteur médico-social en collaboration avec les autres commissions spécialisées de la CRSA.

COMMENT DEVENIR MEMBRE DE LA CRSA ?

Vous pouvez notamment devenir membre de la CRSA si vous êtes :

- Élu d'une collectivité territoriale,
- Usager, membre d'une association d'usagers agréée du système de santé,
- Membre d'une organisation syndicale ou d'employeurs,
- Professionnel de santé,
- Membre d'une association de l'environnement.

Où puis-je me renseigner si je suis intéressé ?

Contacter l'unité Démocratie en santé

- 04 67 07 22 80 *(Mme Dominique ROUX)*
  04 67 07 21 26 *(Mme Céline LE RUYET)*
- par mail : **ars-oc-duaj-crsa@ars.sante.fr**

Le Bulletin de la Démocratie en santé



LE BULLETIN DE LA DÉMOCRATIE EN SANTE EN OCCITANIE du 20 mai 2021

LES TRAVAUX DE LA DEMOCRATIE EN SANTE EN OCCITANIE

Les derniers chiffres de la vaccination en Occitanie

EN OCCITANIE, LE 19/05/2021 :

- 2 876 541 injections ont été réalisées dont 1 970 528 primo-injections.

Ont reçu au moins une dose :

- 42,3% de la population de 18 ans ou plus
- 51% des personnes de 50 à 64 ans
- 82% de la population de 65 ans et plus.

Les bulletins d'information à suivre en Occitanie

Pour lire le bulletin d'information sur la situation sanitaire régionale *cliquez ici*

Une juste information sur la vaccination...

...sur le site du Ministère des Solidarités et de la Santé et sur le site vaccination info service.

Label des droits des usagers du système de santé

Sur proposition de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers de la CRSA, 4 initiatives développées dans le contexte de la crise sanitaire par les acteurs de santé ont été labellisées en OCCITANIE par l'ARS. *Pour retrouver ces initiatives*

Le Mot du président de la CRSA, Pr Laurent SCHMITT

La CRSA, dans ses commissions, s'est attachée à accompagner les personnes vulnérables en période de COVID. Les jeunes étudiants et les jeunes travailleurs bénéficient de dispositifs de soutiens spécifiques. Les personnes en situation de handicap, leurs familles et les structures de vie ont un accès priorisé à la vaccination. Les personnes à la rue, celles relevant des PASS font l'objet d'une attention toute particulière. La CRSA représente le parlement de la santé de l'Occitanie. A ce titre, elle doit avoir un intérêt tout particulier pour tous ceux « silencieux », « invisibles », marginalisés ou simplement un peu à l'écart des circuits d'information, de soutien, de représentation. Une résolution de la CRSA a été adoptée. Vous la trouvez dans ce bulletin. Une résolution ne représente pas une action. Elle pose un cadre d'un intérêt spécifique et précise des points d'action à développer. Différents partenaires sociaux, territoriaux, associatifs, médico sociaux sont ainsi sensibilisés. La vulnérabilité et la précarité ne doivent pas être laissées au bord du chemin dans notre région d'où cette résolution de la CRSA.

Le Mot du Directeur général de l'ARS, Pierre RICORDEAU

Les signes progressifs d'amélioration de la situation sanitaire en Occitanie sont encourageants. Ils confirment l'impact de nos efforts collectifs. Ne relâchons rien pour en garder tout le bénéfice tout au long des prochaines semaines. Gestes barrières, tests de dépistage, vaccination sont nos atouts pour retrouver peu à peu nos proches.

En dépit des jours fériés la semaine dernière, l'objectif fixé de 400 000 injections a été tenu contre 300 000 injections la semaine antérieure. La campagne poursuit son intensification pour tenir le prochain objectif national de 30 millions de primo-vaccinés mi-juin.

Pour tenir compte de l'impact de la crise sanitaire actuelle et de ses conséquences économiques et sociales sur l'évolution des besoins de santé de la région et en écho aux préoccupations exprimées par la CRSA, j'ai créé une mission en charge de mettre en place un cadre renforcé de gouvernance stratégique régionale, dédiée à la lutte contre les inégalités sociales de santé, associant l'ensemble des acteurs sous l'égide de l'ARS.

Crise COVID-19 et grande précarité

Une résolution a été adoptée par la commission permanente le 5 mai 2021 sur l'accès à la santé des personnes les plus précaires. Elle fait suite aux témoignages et propositions d'acteurs de la solidarité invités par le groupe de travail CRSA-COVID. Lire la résolution en page 2.

Crise COVID-19 et personnes en situation de handicap...

Sur l'invitation de l'ARS, le 4 mai 2021, des échanges entre associations représentant les usagers, personnes en situation de handicap, familles, aidants et professionnels ont permis de croiser les regards et partager les enjeux des accompagnements de demain. Au-delà, des axes de travail ont été dégagés et seront mis au travail.

Nouvelle mandature pour la CRSA : les prochaines échéances

Fin mai : publication du nouveau décret CRSA et saisine par l'ARS des institutions, collectivités territoriales, associations d'usagers, acteurs de la santé,... pour proposition de candidatures pour la nouvelle mandature

Début juillet : clôture des appels à candidatures

Septembre : séance plénière de clôture de la CRSA

30 septembre : fin du mandat des membres de la CRSA

Octobre : installation de la nouvelle CRSA. Des informations seront prochainement disponibles sur le site internet de l'ARS https://www.occitanie.ars.sante.fr/

Mai 2021 - Directeur de publication : Pr Laurent SCHMITT - Conception : ARS Occitanie DUAJ-Communication

CRSA occitanie
CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE

© @ARS_OC 2021.07.